

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange

Texte coordonné : version du 24 février 2021

Sommaire :

Partie A : Administration	3
Chapitre A - 1 : Population	3
Chapitre A - 2 : Cimetières	3
Chapitre A - 3 : Urbanisme	3
Chapitre A - 4 : Taxe sur les chiens	5
Chapitre A - 5 : Taxis	5
Chapitre A - 6 : Main d'œuvre communale	5
Chapitre A - 7 : Relations publiques et communications	5
Partie B : Culture	8
Chapitre B - 1 : Location de salles	8
Chapitre B - 2 : Bibliothèque municipale	12
Chapitre B - 3 : Hall polyvalent « Hall O »	13
Partie C : Education et encadrement pédagogique	16
Chapitre C - 1 : Ecole de musique	16
Chapitre C - 2 : Cours pour adultes	16
Chapitre C - 3 : Taxe scolaire – minerval	17
Chapitre C - 4 : Blues Schoul	17
Partie D : Offre sociale	18
Chapitre D - 1 : Repas sur roues	18
Chapitre D - 2 : « Night Card Differdange »	18
Partie E : Environnement et sûreté	19
Chapitre E - 1 : Etablissements classés	19

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

Chapitre E - 2 : Eau et canalisation.....	19
Chapitre E - 3 : Déchets.....	20
Chapitre E - 4 : Sauvetage	21
Chapitre E - 5 : Vente de bois.....	21
Partie F : Sport, tourisme et loisirs.....	22
Chapitre F - 1 : Entrées piscines et sauna et cours.....	22
Chapitre F - 2 : Locations du Hall Omnisports à Oberkorn, du hall sportif à l'Ecole Fousbann et des terrains de football.....	22
Chapitre F - 3 : Amusement public.....	23
Chapitre F - 4 : Mise à disposition de matériel.....	24
Chapitre F - 5 : Auberge « An der Schoul » Lasauvage	24
Partie G : Voirie et mobilité	26
Chapitre G - 1 : Stationnement	26
Chapitre G - 2 : Kermesses – droits de place.....	29
Partie H : « Chèque-service accueil ».....	30
Chapitre H - 1 : « Chèque-service accueil ».....	30

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

Partie A : Administration

Chapitre A - 1 : Population

Taxe de chancellerie pour les demandes d'adresses	3,00 €
---	--------

Chapitre A - 2 : Cimetières

Concession par mètre sur 15 ans	160 € par mètre
Renouvellement	160 € par mètre
Concession par mètre sur 30 ans	250 € par mètre
Enterrement simple profondeur	325 €
Enterrement double profondeur	430 €
Urne dans une fosse	80 €
Ouverture caveau / cercueil	250 €
Ouverture caveau / urne	110 €
Concession colombaire sur 15 ans	1.700 €
Renouvellement	300 €
Concession colombaire sur 30 ans	1.900 €
Urne dans le colombaire	70 €
Dispersion	70 €
Cérémonie Morgue	30 €
Renouvellement caveau	160 € par mètre
Transcription	50 €
Exhumation simple profondeur	540 €
Exhumation double profondeur	900 €
Exhumation urne	100 €
Service porteurs	75 € par porteur
Mise en bière	100 €
Cimetière forestier, concession 15 ans	200 € par emplacement
Renouvellement	160 €
Cimetière forestier, concession 30 ans	250 €
Dépôt des cendres	70 € (sans cérémonie) 100 € (avec cérémonie)

Chapitre A - 3 : Urbanisme

Copie du règlement des bâtisses	20 €
---------------------------------	------

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

a) Transformations	
Autorisation sans recours à un homme de l'art	20 €
Autorisation avec recours à un homme de l'art	40 €
Echafaudage	20 €
b) Nouvelles constructions	
Maison Unifamiliale	150 €
Résidence	150 € + 150 € / unité
Hall industriel	300 € / 1.000 m ²
Taxe compensatoire pour emplacement manquant	15.000 €
Prolongation d'une autorisation	20 €
Modification d'une autorisation pour un projet en cours et déjà autorisé	20 €
Immeuble à destination commerciale	200 € / 1.000 m ²
Nouveau logement (transformation d'une maison unifamiliale en logements)	150 € / logement
c) Garanties bancaires	
Maison existante	2.500 €
Construction maison unifamiliale	5.000 €
Construction immeuble résidentiel ou commercial	15.000 €
Frais de procédure pour PAP	500 € + 0,50 € / m ²
d) Empiètement sur la voie publique	
Palissade longeant la voie publique	2 € / mètre courant / mois
Location de barrière de sécurité	1 € / mètre / semaine
Empiètement sur trottoir	2 € / m ² / mois
Empiètement sur chaussée	4 € / m ² / mois
Empiètement sur trottoir après 12 mois	4 € / m ² / mois
Empiètement sur chaussée après 12 mois	8 € / m ² / mois

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

Empiètement sur trottoir après 18 mois	8 € / m ² / mois
Empiètement sur chaussée après 18 mois	16 € / m ² / mois
Forfait pour la réservation d'un emplacement	1 ^{er} jour 40 € 10 € / jour supplémentaire
Règlement pour déviation, forfait 3 jours	75 €
cautionnement pour mise à disposition d'une clef d'accès (bornes escamotables) à un chemin réservé	110 €

Chapitre A - 4 : Taxe sur les chiens

Taxe par chien et par année	40 €
-----------------------------	------

Chapitre A - 5 : Taxis

Abrogé par délibération du conseil communal du 5 octobre 2016.

Chapitre A - 6 : Main d'œuvre communale

main d'œuvre par heure et agent communal	35 € htva
camionnette par heure	20 € htva
gestion administrative par heure	40 € htva
perte / non-retour de matériel de gestion d'accès mis à disposition, tels clés, badges (transponders), télécommandes ou autres	110 €

avec la précision que, mises à part les interventions dans le domaine public, en dehors du domaine public la mise à disposition de la main d'œuvre communale ne concerne que les interventions de la commune en cas d'accident et exceptionnellement lorsqu'une prestation du secteur privé n'est pas possible.

Chapitre A - 7 : Relations publiques et communications

1. DIFFMAG

Formats publicitaires :

- Pleine page: 202 x 260 mm + 5 mm de bords perdus
- Double page panoramique: 404 x 520 mm + 5 mm de bords perdus
- 1/2 page verticale cadrée: 92 x 260 mm

1/1 page	1.080 €
1/2 page cadrée	570 €
2 x 1/1 pages pano	2.075 €

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

1/4 page cadrée	360 €
Publireportage 1/1 page	1.235 €
Publireportage 2 x 1/1 page pano	2.225 €
2 ^{ème} de couverture	1.385 €
3 ^{ème} de couverture	1.250 €
4 ^{ème} de couverture	1.560 €

Spécifications techniques :

Réservation : Jusqu'au 05 de chaque mois ;

Remise des éléments : Au plus tard 15 jours avant la date de parution (15 du mois précédent la parution)

Matériel :

- PDF haute résolution, Illustrator, EPS, Photoshop, Indesign (inclure les imports images, logos polices....)
- par e-mail à l'adresse suivante : dm@differdange.lu

2. NEWSLETTER – envoi du DiffMag par courriel

Footer sur notre Newsletter (1200 adresses) 600 x 300px, 100/200 Ko (KB) en .jpg	180 €
---	-------

3. DIFFBUS

Tarifs d'insertion d'annonces sur le DIFFBUS pour une durée de 4 semaines (selon disponibilités).

A rajouter coût de production graphiques / prix encollage et enlèvement à vérifier Full back, arrières, flancs et intérieurs des autobus

• **Back Banner Faites passer votre message**

Atouts : Format particulièrement performant auprès des automobilistes

Coût faible (espace & production)

Dimensions 1,9 m x 0,5 m Position Arrière (vitre)

Budget espace 200,00 € / bus / 4 semaines

• **Flanc La pub du bon côté**

Atouts : Bonne visibilité et facilité de lecture du message

Dimensions 3 m x 0,65 m (gauche) 2,5 m x 0,65 m (gauche ou droit)

Position Côté gauche et/ou côté droit

Budget espace 3 m : 300,00 € / bus / 4 semaines

2,5 m : 250,00 € / bus / 4 semaines

• **Full Back - Touchez les piétons et les automobilistes**

Atouts/ Un format incontournable une visibilité très importante

Dimensions 2,2 m x 2,2 m - Position Arrière

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

Budget espace 530,00 € / bus / 4 semaines

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

Partie B : Culture

Chapitre B - 1 : Location de salles

Les tarifs relatifs au chapitre **B - 1 : Locations de salles** sont payables préalablement à la date de location.

Pour les associations profitant d'un subside communal, les tarifs de locations seront déduits du subside annuel d'après un décompte établi par le service culturel.

1. Salle des fêtes Lasauvage

Associations :	résidentes	non résidentes
location salle	125 €	250 €
location pour assemblée générale, congrès, ou séances académiques	gratuit	gratuit
matériel d'équipement	50 €	50 €
nettoyage supplémentaire	50 €	50 €
caution	100 €	100 €

2. Aalt Stadhaus

assistance d'un technicien	30 € par heure
accordage du piano	150 € par accordage
location grande salle par firme professionnelle	500 € par jour
location salle polyvalente par firme professionnelle	250 € par jour
jour supplémentaire facturé à	50 %
location pour assemblée générale, congrès, ou séances académiques	gratuit

tarifs réduits sur billets d'entrée :

jusqu'à l'âge de 18 ans (carte d'identité nécessaire)	50 %
jusqu'à l'âge de 26 ans (carte d'étudiant nécessaire)	50 %
à partir de l'âge de 60 ans (carte d'identité nécessaire)	50 %
pour groupe d'au moins 10 personnes	10 %

tarification des prix d'entrée aux manifestations et spectacles à caractère culturel organisés par la commune :

Catégorie	coût de la manifestation	prix d'entrée
I	entre 0 et 999 €	5 €

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

II	entre 1.000 et 1.999 €	10 €
III	entre 2.000 et 2.999 €	15 €
IV	entre 3.000 et 3.999 €	20 €
V	entre 4.000 et 4.999 €	25 €
VI	entre 5.000 et 5.999 €	30 €
VII	entre 6.000 et 7.999 €	35 €
VIII	entre 8.000 et 9.999 €	40 €
IX	entre 10.000 et 11.999 €	45 €
X	entre 12.000 et 30.000 €	50 €

3. Centre Noppene

Abrogé par délibération du conseil communal du 10 mai 2017.

4. Hall polyvalent « La Chiers »

a) Associations sans but lucratif :	résidentes	non résidentes
manifestation culturelle ou artisanale	250 €	500 €
manifestation de distraction	500 €	1.000 €
manifestation avec but philanthropique	125 €	250 €
exposition 1 ^{ier} week-end	125 €	250 €
location pour assemblée générale, congrès, ou séances académiques	gratuit	gratuit
location du foyer	100 €	200 €
matériel d'équipement	50 €	50 €
nettoyage supplémentaire	50 €	50 €
caution	200 €	200 €
b) Société à but commercial :		
mêmes tarifs applicables que pour les associations sans but lucratif « non résidentes » mentionnés ci-dessus sous a)		

5. Salle des fêtes « Im Mai »

Associations :	résidentes	non résidentes
location salle (pas de fêtes privées le soir)	200 €	400 €

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

location pour assemblée générale, congrès, ou séances académiques	gratuit	gratuit
matériel d'équipement	50 €	50 €
nettoyage supplémentaire	50 €	50 €
caution	200 €	200 €

6. Salles de conférence et de réunion à l'école Lasauvage

location salle	50 € par jour
caution	100 €
location pour assemblée générale, congrès, ou séances académiques	gratuit

7. Espace H₂O

a) Exposition artistiques organisées par la commune :		
Commission à payer par l'artiste (à calculer sur les prix de vente affichés obligatoirement sur les œuvres exposés)		20% sur la vente des œuvres
Cette commission n'est pas perçue lors de l'exposition « Artistes résidents »		
b) Associations sans but lucratif et particuliers :	résidentes	non résidentes
manifestation culturelle ou artisanale	250 €	500 €
manifestation de distraction	500 €	1.000 €
manifestation avec but philanthropique	125 €	250 €
exposition par semaine	125 €	250 €
matériel d'équipement	50 €	50 €
nettoyage supplémentaire	50 €	50 €
caution	200 €	200 €

8. Salle polyvalente au bâtiment A au 1535°C

a) Associations sans but lucratif :	résidentes	non résidentes
manifestation culturelle ou artisanale	250 €	500 €
manifestation de distraction	500 €	1.000 €
manifestation avec but philanthropique	125 €	250 €
exposition 1 ^{ier} week-end	125 €	250 €
location pour assemblée générale, congrès, ou séances académiques	gratuit	gratuit
matériel d'équipement	50 €	50 €
nettoyage supplémentaire	50 €	50 €

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

caution	200 €	200 €
b) Société à but commercial :		
mêmes tarifs applicables que pour les associations sans but lucratif « non résidentes » mentionnés ci-dessus sous a)		

9. « Sonotron » au sein du 1535°

Le SONOTRON propose des tarifs attractifs pour la location des salles de répétition avec un équipement de qualité.

La tarification s'entend par plage horaire en fonction de la salle et des plages horaires choisies.

Dénomination Salle	Dimensions lar. x lon. x h	m ²	tarif par heure	tarif plage 2h	tarif plage 4h (soirée)	Tarif/journée
R01	375 x 475 x 240	13,2	6 €	12 €	24 €	60 €
R02	475 x 600 x 240	24,4	8 €	16 €	32 €	84 €
R03	342 x 493 x 250	14,5	6 €	12 €	24 €	60 €
R04	493 x 580 x 250	23,9	8 €	16 €	32 €	84 €
R05	368 x 725 x 250	25,1	8 €	16 €	32 €	84 €
R06	480 x 565 x 250	26,8	8 €	16 €	32 €	84 €
R07	450 x 565 x 250	20,9	8 €	16 €	32 €	84 €
R08	474 x 565 x 250	22,6	8 €	16 €	32 €	84 €
R09	537 x 739 x 250	36	8 €	16 €	32 €	84 €
Studio	550 x 950 x 240	46,3	12 €	24 €	48 €	125 €

Résidences de création

Le tarif forfaitaire pour 6 journées affilées (pendant les heures d'ouverture) en résidence est de 350 € (sous réserve d'acceptation de la demande). Une demande de gratuité pourra être introduite pour des projets non-commerciaux.

Principes de réservation

Les réservations se font exclusivement par internet. Une fois son profil enregistré, il est possible de réserver une plage horaire de 2 heures, respectivement de 4 heures au choix.

Une location à la journée (5 plages consécutives) à un tarif forfaitaire attractif est aussi possible.

A noter que la réservation d'heures individuelles n'est pas prévue.

L'utilisateur peut réserver un maximum de 4 plages horaires dans 2 salles sur une période de 8 semaines en avance en une seule transaction.

L'utilisateur doit déclarer avoir pris connaissance des modalités de réservation, de paiement et de fonctionnement dès son enregistrement en cochant la case « j'accepte les conditions générales d'utilisation du Sonotron ».

Chapitre B - 2 : Bibliothèque municipale

1. Bibliothèque municipale

a) taxe de restitution tardive pour livres et livres-audio	1 € par pièce et semaine
b) amende de retard pour prêt DVD	1 € par pièce et jour
c) tarif pour service photocopie	0,15 € par copie
d) tarif pour impression pages web	0,10 € par copie

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

Chapitre B - 3 : Hall polyvalent « Hall O »

rue Camille Gira – L-4624 Oberkorn (Parking couvert à 150 m)				
a) Associations sans but lucratif :	résidentes	non résidentes		
Location de la grande salle (salle entière)				
manifestation culturelle ou artisanale	400 €	800 €		
manifestation de distraction	600 €	1.200 €		
manifestation avec but philanthropique	125 €	250 €		
exposition 1 ^{ier} week-end	125 €	250 €		
jour supplémentaire	facturé à 50 % du prix de location			
assemblées générales, conférences, congrès, séances académiques (sans frais d'entrée)	gratuit	250 €		
caution	1.000 €			
Location du foyer (petite salle)				
manifestation culturelle ou artisanale	250 €	500 €		
manifestation de distraction	250 €	500 €		
manifestation avec but philanthropique	100 €	200 €		
exposition 1 ^{ier} week-end	100 €			
jour supplémentaire	facturé à 50 % du prix de location			
assemblées générales, conférences, congrès, séances académiques (sans frais d'entrée)	gratuit	150 €		
caution	250 €			
Matériel				
matériel d'équipement supplémentaire*	100 €			
matériel d'équipement: sono/light sur place*	100 €			
scène	100 €			
nettoyage supplémentaire	60 € / 2 heures			
Cuisine professionnelle				
Location de la cuisine professionnelle	150 €	300 €		
Caution	200 €			
La cuisine est mise gratuitement à disposition des associations résidentes une fois par an, mais le paiement de caution reste due.				
b) Société à but commercial :				
Location grande salle et foyer				
Location	5.000 € + 10 % sur les billets d'entrées			

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

Caution	2.000 €			
Location du foyer (petite salle)				
Location	2.000 € + 10 % sur les billets d'entrées			
Caution	1.000 €			
Matériel				
matériel d'équipement supplémentaire*	100 €			
matériel d'équipement: sono/light sur place*	100 €			
scène	100 €			
nettoyage supplémentaire	60 € / 2 heures			
Cuisine professionnelle				
Location de la cuisine professionnelle	150 €	300 €		
Caution	200 €			
La cuisine est mise gratuitement à disposition des associations résidentes une fois par an, mais le paiement de la caution est requis				
* équipement de base compris dans le prix de location :				
<ul style="list-style-type: none"> - 100 chaises avec tables - 2 micros - beamer et écran de projection (uniquement dans le foyer) 				
Disponibilité :				
<ul style="list-style-type: none"> • Places debout disponibles dans la grande salle → +/- 1.500 personnes • Places debout disponibles au foyer → +/- 500 personnes 				

Informations relatives à la location de salles communales

Le hall polyvalent « Hall O » est géré par le Service des Sports de la Ville de Differdange.

Procédure de location à suivre :

- 1) s'informer auprès du Service des Sports (58 77 1 – 1302 / – 1305 / – 1308) sur la disponibilité de l'élément en question
- 2) réserver provisoirement l'élément en question auprès du Service des Sports (58 77 1 – 1302)
- 3) remplir le formulaire officiel de réservation d'un local communal et l'envoyer au Service des Sports
- 4) une réponse écrite vous sera adressée dans les meilleurs délais et vous informera des étapes suivantes

Attention !!! Si le formulaire ne parvient pas à l'administration communale dans un délai de 14 jours après la réservation provisoire, cette dernière sera annulée.

Formulaires :

Les formulaires respectifs sont disponibles au Centre Sportif (Differdange, avenue Parc des Sports), au site Internet www.differdange.lu ou sur simple demande par E-mail sous l'adresse : sports@differdange.lu.

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

Payement :

Les tarifs relatifs au chapitre **B - 3 : Hall polyvalent « Hall O »** sont payables préalablement à la date de location.

Subsides :

Suite à la délibération du conseil communal du 18.12.2009, approuvée par les instances supérieures, qui a l'intention de faciliter les démarches administratives des associations locales, il s'en suit que pour les associations profitant d'un subside communal, les tarifs de location pour une salle ou du matériel communal seront déduits du subside annuel d'après un décompte établi par les services compétents.

Il est strictement défendu de louer une salle au nom d'une association pour y faire des fêtes privées !

Concession de débit de boissons

Des informations concernant la « concession de débit de boissons » sont disponibles auprès du Service Culturel de la Ville de Differdange (M. Marc Lulling – 58 77 1 – 1916)

Partie C : Education et encadrement pédagogique

Chapitre C - 1 : Ecole de musique

1. Droits d'inscriptions :

Cours	résident	résident adulte	non-résident	non-résident adulte
Cours collectifs	30 €	60 €	120 €	180 €
Cours parallèles obligatoires	30 €	30 €	30 €	30 €
Cours d'ensemble	30 €	30 €	30 €	30 €
cours individuels dont la durée est inférieure ou égale à 30 minutes	60 €	180 €	240 €	480 €
cours individuels dont la durée est supérieure à 30 minutes	90 €	210 €	390 €	630 €

Définition d'un élève résident :

Habitants des Communes de Käerjeng, Differdange, Pétange ou d'une commune conventionnée, et les membres actifs d'une société de musique, de chant ou de théâtre de ces communes.

Définition d'un élève adulte :

Tous les élèves de l'école de musique sont considérés comme adultes dès qu'ils ont atteint l'âge de 25 ans révolus au 1^{er} septembre de l'année de leur réinscription.

Les élèves qui s'inscrivent pour la première fois à l'école de musique ou qui se réinscrivent après un intervalle de deux années consécutives sont considérés comme adultes dès l'âge de 18 ans révolus au 1^{er} septembre de l'année d'inscription à moins qu'ils ne puissent présenter un certificat de scolarité.

2. Location d'instruments de musique et caution

Location d'instruments	résident	résident adulte	non-résident	non-résident adulte
par instrument	120 €	120 €	120 €	120 €

caution pour la location d'un instrument de musique	100 €
---	-------

Chapitre C - 2 : Cours pour adultes

Inscription par cours :	
cours de luxembourgeois	50 €
cours de luxembourgeois pour résidents étrangers depuis plus de 20 ans	25 €
cours d'allemand et de français	80 €

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

autres cours	100 €
--------------	-------

Chapitre C - 3 : Taxe scolaire – minerval

1) frais de scolarité par trimestre par élève résidant au Luxembourg fréquentant l'enseignement communal à Differdange	200 €
2) Minerval par trimestre et par élève ne résidant pas au Luxembourg fréquentant l'enseignement communal à Differdange	500 €

Chapitre C - 4 : Blues Schoul

Tarif pour adultes par session	50 €
Tarif pour étudiants par session	30 €

Partie D : Offre sociale

Chapitre D - 1 : Repas sur roues

Repas sur roues par unité, livraison comprise	14,90 €
---	---------

Chapitre D - 2 : « Night Card Differdange »

Tout habitant de la commune de Differdange peut faire appel au service « Night Rider ».

A cet effet, il fera usage d'une carte spéciale dénommée « Night Card Differdange », laquelle est délivrée par l'administration communale. La « Night Card Differdange » est un titre de transport personnel. Il porte un numéro courant ainsi que le nom de l'utilisateur. Sa validité est d'une année à partir de la date d'émission.

Le détenteur d'une telle carte devra obligatoirement soit prendre son départ dans la commune de Differdange, soit déterminer la commune de Differdange comme son lieu de destination.

« Night Card Differdange » pour les personnes âgées de 16 à 26 ans inclus	25 €
« Night Card Differdange » pour les personnes dont l'âge est égal ou supérieur à 27 ans	100 €

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

Partie E : Environnement et sûreté

Chapitre E - 1 : Etablissements classés

Commodo / incommodo classe 2	50 €
------------------------------	------

Chapitre E - 2 : Eau et canalisation

1. Fourniture d'eau et canalisation

a) Redevance eau (taxe d'eau)

part variable par m ³ d'eau	2,1 € htva
part fixe annuelle par compteur	4,8 € htva / mm

	diamètre du compteur: 20mm	3/4" 25mm	1" 32mm	5/4" 40mm	1 1/2" 50mm	2" 80mm	3" 80mm
secteur des ménages	prix annuel par compteur: 96 € htva	120 € htva	153,6 € htva	192 € htva	225 € htva	384 € htva	
secteur industriel	prix annuel par compteur: 96 € htva	120 € htva	153,6 € htva	192 € htva	225 € htva	384 € htva	
secteur agricole	prix annuel par compteur: 96 € htva	120 € htva	153,6 € htva	192 € htva	225 € htva	384 € htva	

b) Redevance assainissement (taxe de canalisation)

part variable par m ³ d'eau consommé	2,25 € (non soumise à la tva)
part fixe annuelle par équivalent habitant (EH) moyen	25 € (non soumise à la tva)

QN (m ³ /h) : Raccords : Diamètre nominal:	2,5 3/4" 20mm	6 1" 25mm	8 5/4" 32mm	10 1 1/2" 40mm	15 2" 50mm	40 3" 80mm	60 4" 100mm	80 6" 150mm
Nombre d'EH moyens :	3 EH	4 EH	5 EH	6 EH	8 EH	12 EH	16 EH	24 EH
secteur des ménages	prix annuel par compteur: 75 €	100 €	125 €	150 €	200 €	300 €	400 €	600 €
secteur industriel	prix annuel par compteur: 75 €	100 €	125 €	150 €	200 €	300 €	400 €	600 €
secteur agricole	prix annuel par compteur: 75 €	100 €	125 €	150 €	200 €	300 €	400 €	600 €

2. Taxe de raccordement à la conduite d'eau

Le raccordement à la conduite d'eau est facturé au frais réels et sur base des tarifs du Chapitre A-6 de la main d'œuvre communale.

Caution pour la mise à disposition des entrepreneurs d'un compteur d'eau pendant la durée d'un chantier	500 €
---	-------

Chapitre E - 3 : Déchets

1. Enlèvement des ordures ménagères et assimilées

taxe de raccordement unité raccordée / an	186 €
taxe par vidange poubelle 80 l	3,00 €
taxe par vidange poubelle 120 l	4,50 €
taxe par vidange poubelle 240 l	9,00 €
taxe par vidange poubelle 1100 l	41,25 €

L' « unité raccordée » est définie au chapitre 2 intitulé « champ d'application », article 4, du règlement relatif à l'enlèvement des déchets.

2. Parc de recyclage

pneu sans jante	2,50 €
gravats (par m ³ si quantité livrée > à 1 m ³)	5,00 €
déchets encombrants (par m ³ si quantité livrée > à 1 m ³)	20 €
2 ^{ième} carte d'accès	10 €

3. Vente de poubelles :

poubelle pour verre (poubelle brune)	22 €
poubelle pour papier (poubelle bleue)	20 €
remplacement poubelle noire 80 l	20 €
remplacement poubelle noire/verte 120 l	20 €
remplacement poubelle noire/verte 240 l	25 €
remplacement poubelle noire 1.100 l	300 €

4. Sachets poubelles

sachet poubelle 50 l	3 €
rouleau de 25 sacs à 50 l pour chaque nouveau-né	gratuit

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

5. Enlèvement à domicile sur appel

forfait « taxi environnement »	20 €
--------------------------------	------

6. Système de fermeture pour poubelles

système de fermeture pour poubelles et montage	25 €
--	------

Chapitre E - 4 : Sauvetage

Abrogé par délibération du conseil communal du 24 février 2021.

Chapitre E - 5 : Vente de bois

	<i>Tarif hTVA</i>
1 corde de bois (mélange de bois feuillu)	79,33 €
transport d'une corde	21,37 €
fendue et coupée	21,37 €

Partie F : Sport, tourisme et loisirs

Chapitre F - 1 : Entrées piscines et sauna et cours

cours sports-loisirs	50 €
« Trëppeltier » pour seniors	12 €
cours sports-loisirs pour seniors	12 €

Chapitre F - 2 : Locations du Hall Omnisports à Oberkorn, du hall sportif à l'Ecole Fousbann et des terrains de football

Les tarifs relatifs au chapitre **F - 2 Locations du hall omnisports à Oberkorn, du hall sportif à l'Ecole Fousbann et des terrains de football** sont payables préalablement à la date de location.

Pour les associations profitant d'un subside communal, les tarifs de locations seront déduits du subside annuel d'après un décompte établi par le service des sports.

1. Utilisation du Centre sportif d'Oberkorn, ainsi que du Hall sportif à l'Ecole Fousbann

L'utilisation du Centre sportif d'Oberkorn, ainsi que du Hall sportif à l'Ecole Fousbann, est gratuite pour les compétitions, championnats des associations fédérées.

Pour les autres manifestations, les tarifs qui suivent sont applicables pour les différents halls sportifs :

a) Associations sans but lucratif :	résidentes	non résidentes
manifestation culturelle ou artisanale	250 €	500 €
manifestation de distraction	500 €	1.000 €
manifestation avec but philanthropique	125 €	250 €
exposition 1 ^{ier} week-end	125 €	250 €
location pour assemblée générale, congrès, ou séances académiques	gratuit	gratuit
location du foyer	100 €	200 €
matériel d'équipement	50 €	50 €
nettoyage supplémentaire	50 €	50 €
location d'une salle *	125 €	250 €
salle de déroulement au Hall sportif Fousbann **	19 € / heure	19 € / heure
Airtramp au Hall sportif Fousbann **	30 € / heure	30 € / heure
caution	200 €	200 €
b) Sociétés à but commercial **		
spectacle couvert par un promoteur professionnel		2.000 €
matériel d'équipement		400 €

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

nettoyage	200 €
caution	400 €
c) mise à disposition d'une salle de sports à des structures d'enseignement secondaire ou supérieur	
p.ex. EIDE ou LU:NEX	50 € / heure

- * *salles au sous-sol du centre sportif à Oberkorn, hall de gymnastique (grande salle ou salle annexe), centre sportif Woiwer et salles de gymnastiques dans les écoles*
- ** *pour les sociétés à but commercial les tarifs sont applicables à défaut de convention à approuver par le conseil communal.*

Toute heure prestée par du personnel d'entretien d'une société externe sera en sus facturée séparément.

2. Location des terrains de football

a) Associations sans but lucratif :	
location par match ou tournoi pour les associations non résidentes	125 €
nettoyage et mise en état pelouse	50 €
caution	200 €
b) Sociétés à but commercial **	
spectacle couvert par un promoteur professionnel	2.000 €
matériel d'équipement	400 €
nettoyage	200 €
caution	400 €

- * *salles au sous-sol du centre sportif à Oberkorn, hall de gymnastique (grande salle ou salle annexe), centre sportif Woiwer et salles de gymnastiques dans les écoles*

- ** *pour les sociétés à but commercial les tarifs sont applicables à défaut de convention à approuver par le conseil communal*

Toute heure prestée par du personnel d'entretien d'une société externe sera en sus facturée séparément.

Chapitre F - 3 : Amusement public

1. Loteries et tombolas

loterie	10% du prix de vente
autorisation loterie	8 €
prolongation loterie	5 €
tombola en salle	10 €

2. Nuits blanches

nuit blanche (jusqu'à 3.00 heures)	35 €
------------------------------------	------

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

carnet 10 nuits blanches week-end (3.00 heures)	350 €
nuit blanche (jusqu'à 6.00 heures)	60 €
carnet 10 nuits blanches week-end (6.00 heures)	600 €

3. Terrasses :

taxe d'instruction initiale	50 €
taxe annuelle pour terrasse < 50 m ²	30 €
taxe annuelle pour terrasse > 50 m ²	50 €
Les terrasses situées sur une propriété privée clairement délimitée de la voie publique sont exemptes du paiement de la taxe annuelle	

Chapitre F - 4 : Mise à disposition de matériel

Les tarifs relatifs au chapitre **F – 4 Mise à disposition de matériel** sont payables préalablement à la date de location.

Pour les associations profitant d'un subside communal, les tarifs de locations seront déduits du subside annuel d'après un décompte établi par le service culturel.

1. Location « Spullweenchen »

1 ^{er} jour de location	50 €
jour supplémentaire	25 €

2. Location « kiosque mobile »

1 ^{er} jour de location	50 €
jour supplémentaire	25 €

3. Location « WC mobile »

1 ^{er} jour de location	50 €
jour supplémentaire	25 €

4. Location chalets de Noël

par chalet	200 €
------------	-------

Une caution remboursable pour les locations du chapitre F – 4 est fixée à 200 €.

Chapitre F - 5 : Auberge « An der Schoul » Lasauvage

Nuitée (nuit & petit-déjeuner / prix par personne) :	
enfants jusqu'à 2 ans	gratuit

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

enfants entre 3 et 12 ans	15,00 €
pour une personne	19,50 €
à partir de 6 personnes	17,50 €
à partir de 15 personnes	15,00 €
supplément (fruits, yaourt, jus)	3,00 €
petit déjeuner supplémentaire	6,00 €
Déjeuner ou dîner (prix par personne / excepté les weekends) :	
plat chaud enfants	8,00 €
plat chaud adultes	10,00 €
assiette froide enfants	6,00 €
assiette froide adultes	8,00 €
Autres	
location cuisine professionnelle	100 € / jour
caution pour location cuisine professionnelle	200 €
location salles conférence/grenier	50 € pour résidents 100 € pour non-résidents
caution hébergement	200 €
en cas de séjour, forfait pour location grenier	100 €
en cas de séjour, forfait pour location cuisine	100 €

Partie G : Voirie et mobilité

Chapitre G - 1 : Stationnement

1. Taxe de stationnement

<u>Zone 1</u> (centre-ville) (horodateurs avec saisie plaque d'immatriculation)	1,00 €/h (max. 90 min.) 1 ticket (30 min. gratuit) 8h00 – 12h00 1 ticket (30 min. gratuit) 14h00 – 18h00
<u>Zone 2</u> (horodateurs)	1 € /h (max. 90 min.)
<u>Zone 3</u> (parcmètres)	payant (max. 15 min.)

2. Parking CHEM

a) Parking public CHEM	1 ^{ère} heure gratuite 1 € / heure avec un plafond journalier de 12 €
b) Parking personnel CHEM (10 € caution pour badge)	0,50 € / heure entre 8h00 – 18h00 0,30 € / heure entre 18h00 – 8h00
Tarif « ticket perdu »	25 €

3. Parkings (sans carte prépayée)

a) Parking centre-ville		1 ^{ère} heure gratuite entre 8h00 – 12h00 0,50 € / heure entre 14h00 – 18h00 0,50 € / heure
b) Parking haut-fourneaux		1 ^{ère} heure gratuite entre 8h00 – 12h00 0,50 € / heure entre 14h00 – 18h00 0,50 € / heure
c) Parking 1535° C	« bas » côté rue Emile Mark	du lundi au vendredi entre 8h00 – 12h00 1,00 € / h (max. 90 min.) 30 min. gratuit entre 14h00 – 18h00 1,00 € / h (max. 90 min.) 30 min. gratuit
	« haut » côté contournement	du lundi au vendredi entre 8h00 – 12h00 1,00 € / h (max. 8h) entre 14h00 – 18h00 1,00 € / h (max. 8h)
d) Parking Villa Hadir	« avant »	du lundi au vendredi entre 8h00 – 12h00 1,00 € / h (max. 90 min.) 30 min. gratuit entre 14h00 – 18h00 1,00 € / h (max. 90 min.) 30 min. gratuit

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

		« arrière»		du lundi au vendredi		
				entre 8h00 – 12h00	1,00 € / h (max. 8h)	
				entre 14h00 – 18h00	1,00 € / h (max. 8h)	
rue de l'Hôpital		LU – SA	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00		max. 1h30	1 €
Place Nelson Mandela		LU – SA	8h00 – 12h00 et 14h00 – 21h00		max. 1h30	1 €
Place de la Résistance		LU – SA	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00		max. 1h30	disque
Parking cimetière D		LU – VE	8h00 – 18h00		/	gratuit
Parking Aquasud		LU – DI	8h00 – 18h00		max. 1h30	2 €
Place Jean Steichen		LU – DI	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00		max. 6h00	0,50 €
Um Bock		LU – VE	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00		max. 6h00	0,50 €
Parking cimetière OB		LU – VE	8h00 – 18h00		/	gratuit
rue Neuwies		LU – VE	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00		max. 6h00	0,50 €
Ecole Woiwer		LU – VE	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00		max. 6h00	0,50 €
Parking "rue des ecoles"		LU – SA	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00		max. 1h30	1 €
Parking Arcelor "rue Pierre Gansen"		LU – VE	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00		max. 6h00	0,50 €
Parking écologique "rue Pierre Gansen"		LU-VE	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00		max. 1h30	disque
Parking Haneboesch		LU-VE	8h00 – 18h00		/	gratuit
Parking cimetière ND		LU-VE	8h00 – 18h00		max. 1h30	disque

4. Parkings couverts (sans carte prépayée) (24/24 heures)

	Reggio		Néi Deifferdeng		Place des Alliés		Aquasud	
1h00	Gratuit		Gratuit		Gratuit		Gratuit	
2h00	1,00 €	+1,00 €	1,00 €	+1,00 €	1,00 €	+1,00 €	1,00 €	+1,00 €
3h00	2,00 €	+1,00 €	2,00 €	+1,00 €	2,00 €	+1,00 €	2,00 €	+1,00 €
4h00	4,20 €	+2,20 €	4,20 €	+2,20 €	4,20 €	+2,20 €	3,00 €	+1,00 €
5h00	6,40 €	+2,20 €	6,40 €	+2,20 €	6,40 €	+2,20 €	4,00 €	+1,00 €
6h00	8,80 €	+2,40 €	8,80 €	+2,40 €	8,80 €	+2,40 €	5,00 €	+1,00 €
7h00	11,20 €	+2,40 €	11,20 €	+2,40 €	11,20 €	+2,40 €	6,00 €	+1,00 €
8h00	13,60 €	+2,40 €	13,60 €	+2,40 €	13,60 €	+2,40 €	7,00 €	+1,00 €
9h00	16,80 €	+3,20 €	16,80 €	+3,20 €	16,80 €	+3,20 €	8,00 €	+1,00 €
10h00	19,00 €	+3,20 €	19,00 €	+3,20 €	19,00 €	+3,20 €	9,00 €	+1,00 €
Tarif mensuel d'un emplacement fixe pour riverains ou personnes travaillant à Differdange						100 €		
Tarif « ticket perdu »						25 €		

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

5. Parkings couverts (avec carte prépayée) (24/24 heures)

	Reggio		Néi Deifferdeng		Place des Alliés		Aquasud	
1h00	Gratuit		Gratuit		Gratuit		Gratuit	
2h00	0,50 €	+0,50 €	0,50 €	+0,50 €	0,50 €	+0,50 €	0,30 €	+0,30 €
3h00	1,00 €	+0,50 €	1,00 €	+0,50 €	1,00 €	+1,20 €	0,60 €	+0,30 €
4h00	2,20 €	+1,20 €	2,20 €	+1,20 €	2,20 €	+1,20 €	0,90 €	+0,30 €
5h00	3,40 €	+1,20 €	3,40 €	+1,20 €	3,40 €	+1,40 €	1,20 €	+0,30 €
6h00	4,80 €	+1,40 €	4,80 €	+1,40 €	4,80 €	+1,40 €	1,50 €	+0,30 €
7h00	6,20 €	+1,40 €	6,20 €	+1,40 €	6,20 €	+1,60 €	1,80 €	+0,30 €
8h00	7,80 €	+1,60 €	7,80 €	+1,60 €	7,80 €	+1,60 €	2,10 €	+0,30 €
9h00	9,40 €	+1,60 €	9,40 €	+1,60 €	9,40 €	+1,60 €	2,40 €	+0,30 €
10h00	11,00 €	+1,60 €	11,00 €	+1,60 €	11,00 €	+1,60 €	2,70 €	+0,30 €
Tarif mensuel d'un emplacement fixe pour riverains ou personnes travaillant à Differdange						100 €		
Tarif « ticket perdu »						25 €		

7. Tarifs préférentiels nuit et weekend (avec carte prépayée)

a) Tarif weekend	0,30 € / heure entre 8h00 – 18h00
b) Tarif semaine et weekend	0,15 € / heure entre 18h00 – 08h00

8) Vignette pour camionnettes et autres véhicules professionnels (tel que définis au règlement général de la circulation)

Caution pour matériel de gestion d'accès mis à disposition, tels clés, badges, télécommandes ou autres	100 € ttc
Vignette ciel ouvert	500 € par année ou 45 € par mois
Cette vignette donne accès du lundi au vendredi entre 18h00 et 8h00 ainsi que toute la journée les samedis, dimanches et jours fériés aux parkings haut-fourneaux, cimetière Oberkorn, rue Pierre Gansen Niederkorn, zone Hahneboesch Niederkorn.	
Vignette parking couvert	1.000 € par année (83,33 € / mois)
Cette vignette donne accès permanent au Parking « Camionnettes » au Parc des Sports à Oberkorn	
Le stationnement des camionnettes et autres véhicules professionnels (tel que définis au règlement général de la circulation) est interdit sur tous les autres emplacements de la Ville entre 18h00 et 8h00 heures et toute la journée les samedis, dimanches et jours fériés (sauf aux fins de livraisons, dépannages et services prouvés).	

9. Parking résidentiel

Vignette permanente	
Première vignette pour deux voitures	gratuite

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

Deuxième et troisième vignette pour deux voitures	60 € par an / 5 € par mois
En cas de déménagement ou de mise hors circulation définitive d'un véhicule, la taxe payée en trop, peut être remboursée par l'Administration communale de Differdange.	
Vignette provisoire	
≤ 30 jours	Gratuit
≤ 6 mois	30 € (uniquement pour plaques étrangères ; vignette unique, ni renouvelable, ni prorogeable)
Vignette visiteurs (max. 2 / ménage)	
1 semaine	7,50 €
1 mois	25 €
3 mois	60 €
Vignette professionnelle	
1 mois	40 €
3 mois	100 €
6 mois	180 €
12 mois	300 €

Chapitre G - 2 : Kermesses – droits de place

1. Kermesse de Differdange

luna parc par mètre courant	30 €
fritures par mètre courant	30 €
canard / tir par mètre courant	18 €
carroussel / confiserie par mètre courant	18 €
scooter / prix forfaitaire	600 €

2. Kermesse de Niederkorn, Oberkorn et Fousbann

luna parc par mètre courant	6 €
fritures par mètre courant	6 €
canard / tir par mètre courant	6 €
carroussel / confiserie par mètre courant	6 €
scooter / prix forfaitaire	120 €

Partie H : « Chèque-service accueil »

Chapitre H - 1 : « Chèque-service accueil »

Article 1

La participation financière des parents est définie conformément au tarif prescrit par le règlement grand-ducal instituant le « chèque-service accueil » en fonction des critères ci-après :

- a) l'inscription préalable de l'enfant dans les différentes plages horaires définies dans le règlement interne et/ou
- b) la présence effective de l'enfant à la restauration de midi
- c) le tarif dans les Maisons Relais pour enfants qui prévoit :
 - 1. une gratuité partielle de l'accueil éducatif
 - 2. une participation financière parentale appelée « tarif chèque service »
 - 3. une participation financière parentale appelée « tarif socio-familial »
- d) le revenu du ménage, et le rang de l'enfant dans le groupe des frères et sœurs bénéficiaires de prestations familiales

La grille tarifaire ci-après est d'application :

Catégorie de bénéficiaires	Rang en.	Tarif chèque-service	Tarif socio-familial	Repas princ.
Enfants exposés au risque pauvreté *	1	0,50	-	Gratuit
	2	0,30	-	Gratuit
	3	0,15	-	Gratuit
	4 +	Gratuit	-	Gratuit
Revenu ménage < 1,5 x SSM **	1	0,50	0,50	0,50
	2	0,30	0,30	0,50
	3	0,15	0,15	0,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	0,50
Revenu ménage < 2,0 x SSM	1	1,00	1,50	1,00
	2	0,70	1,10	1,00
	3	0,35	0,55	1,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	1,00
Revenu ménage < 2,5 x SSM	1	1,50	2,50	1,50
	2	1,10	1,80	1,50
	3	0,55	0,90	1,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	1,50
Revenu ménage < 3,0 x SSM	1	2,00	3,50	2,00
	2	1,50	2,60	2,00
	3	0,75	1,30	2,00

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

	4 +	Gratuit	Gratuit	2,00
Revenu ménage < 3,5 x SSM	1	2,50	4,50	2,00
	2	1,80	3,30	2,00
	3	0,90	1,65	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	2,00
Revenu ménage < 4,0 x SSM	1	3,50	5,50	3,00
	2	2,70	4,10	3,00
	3	1,60	2,05	3,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	3,00
Revenu ménage < 4,5 x SSM	1	4,00	6,50	4,50
	2	3,20	4,80	4,50
	3	2,10	2,40	4,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	4,50
Revenu ménage =/ > 4,5 x SSM	1	4,00	7,50	4,50
	2	3,20	5,60	4,50
	3	2,10	2,80	4,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	4,50
Sans indication sur le revenu	1	4,00	7,50	4,50
	2	3,20	5,60	4,50
	3	2,10	2,80	4,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	4,50

* Les enfants exposés au risque de pauvreté sont définis à l'article 2 du règlement grand-ducal modifié du 13 février 2009 instituant le « chèque-service accueil »

** Salaire social minimum

Article 2

La valeur maximale du chèque-service accueil est la suivante :

En période scolaire :

3 heures d'accueil éducatif hebdomadaire gratuites, 21 heures d'accueil éducatif hebdomadaire à tarif « chèque-service » et 36 heures d'accueil éducatif hebdomadaire à tarif « socio-familial ».

De cas en cas, pour des motifs psycho-sociaux justifiés et pour une durée renouvelable d'un an, le Collège des Bourgmestre et Echevins peut sur le vu d'une enquête sociale accorder à un enfant 6 respectivement 11 heures supplémentaires d'accueil éducatif hebdomadaires à « tarif chèque-service ». Une telle décision diminue de 6 respectivement de 11 heures le crédit des heures d'accueil éducatif hebdomadaires à « tarif socio-familial ».

Règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville de Differdange
Texte coordonné : version du 24 février 2021

En période de vacances :

Est appliqué d'après la formule la plus avantageuse pour les parents ou représentants légaux :

- soit le « tarif chèque-service » et le « tarif socio-familial » selon la grille tarifaire,
- soit un tarif forfaitaire par semaine de présence de 100 €, repas principaux non compris.

Article 3

Le chèque-service accueil bénéficie particulièrement aux enfants exposés au risque de pauvreté et menacés d'exclusion sociale :

1. aux enfants vivant dans les ménages de bénéficiaires du revenu minimum garanti :

En période scolaire :

25 heures d'accueil éducatif hebdomadaires gratuites et 35 heures d'accueil éducatif hebdomadaires à « tarif chèque-service »

En période de vacances d'été :

en période de vacances d'été, pendant quatre semaines, au choix des parents ou représentants légaux :

- soit 25 heures d'accueil éducatif hebdomadaires gratuites et 35 heures d'accueil éducatif hebdomadaires à « tarif chèque-service »,
- soit l'inscription gratuite à une ou plusieurs activités de vacances, pour une durée maximale de quatre semaines,
- soit des choix combinés dont la durée totale ne dépasse pas quatre semaines

2. aux enfants identifiés comme étant exposés au risque de pauvreté :

En période scolaire :

15 heures d'accueil éducatif hebdomadaires gratuites et 45 heures d'accueil éducatif hebdomadaires à « tarif chèque-service »

En période de vacances d'été :

en période de vacances d'été, pendant quatre semaines, au choix des parents ou représentants légaux :

- soit 15 heures d'accueil éducatif hebdomadaires gratuites et 45 heures d'accueil éducatif hebdomadaires à « tarif chèque-service »,
- soit l'inscription gratuite à une ou plusieurs activités de vacances, pour une durée maximale de quatre semaines,
- soit des choix combinés dont la durée totale ne dépasse pas quatre semaines

Article 4

Est considéré comme revenu du ménage, le revenu imposable tel qu'il est attesté par le bulletin d'impôt le plus récent, ou les trois fiches mensuelles de rémunération les plus récentes accompagnées d'un certificat attestant que le déclarant n'est pas soumis à l'obligation d'effectuer une déclaration d'impôt, ou à défaut toute autre pièce documentant le revenu actuel.

Article 5

Le règlement grand-ducal du 21 juillet 2012 portant modification du règlement grand-ducal du 13 février 2009 instituant le « chèque-service accueil » entre en vigueur le 3 septembre 2012. Les nouveaux tarifs sont également d'application à partir du 3 septembre 2012 aux contrats d'exécution qui ont été conclus dans le cadre du « chèque-service accueil » avant cette date.